



Banane de dessert, verte non mûrie

(hors bananes plantains)

Règlement délégué (UE) N° 2023/2429

JOUE du 03/11/23

Annexe I – Partie B – Partie 11

Dispositions	Catégorie Extra	Catégorie I	Catégorie II
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande
I – Exigences pour toutes les catégories.			
Exigences minimales	<ul style="list-style-type: none"> • Vertes non mûries • Intactes • Fermes • Saines ; sont exclus les produits atteints de pourriture ou d'altérations qui les rendraient impropres à la consommation • Propres, pratiquement exemptes de corps étrangers visibles • D'aspect frais • Pratiquement exemptes de parasites • Pratiquement exemptes de dommages dus à des parasites • A pédoncule intact, sans pliure ni attaque fongique et sans dessiccation, • Epistillées • Exemptes de malformations et de courbure anormale des doigts • Pratiquement exemptes de meurtrissures, • Pratiquement exemptes de dommages dus à de basses températures • Exemptes d'humidité extérieure anormale • Exemptes d'altérations de la pulpe dues à des parasites • Exemptes de toute odeur et/ou saveur étrangères <p>En outre, les <u>main</u>s et les <u>bouquets</u> (fragments de mains) doivent comporter</p> <ul style="list-style-type: none"> • une portion suffisante de coussinet de coloration normale, saine, sans contamination fongique • une coupe de coussinet nette, non biseautée, sans trace d'arrachement et sans fragment de hampe <ul style="list-style-type: none"> • Le développement et l'état des produits doivent leur permettre de supporter le transport et la manutention et d'arriver dans un état satisfaisant au lieu de destination, afin d'atteindre un degré de maturité approprié après murissage 		
II – Caractéristiques qualitatives			
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques de la variété et/ou type commercial 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques de la variété et/ou type commercial • Pulpe sans défaut 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformes aux exigences minimales • Chair sans défaut
Défauts admis	<ul style="list-style-type: none"> • Très légères altérations superficielles de l'épiderme $\leq 1\text{cm}^2$ de la surface du doigt <p><u>Pour cat. Extra et I</u> : à conditions qu'ils ne portent pas atteinte à l'aspect général de chaque main/bouquet, à sa qualité, sa conservation et sa présentation dans l'emballage</p> <p><u>Pour cat. II</u> : à condition que les bananes conservent leurs caractéristiques essentielles de qualité, conservation, présentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Légers défauts de forme • Légers défauts épiderme dus aux frottements et autres légers défauts superficiels $\leq 2\text{cm}^2$ de la surface du doigt 	<ul style="list-style-type: none"> • Défauts de forme • Défauts épiderme dus au grattage, aux frottements, ou autres causes ne dépassant pas 4cm^2 de la surface du doigt

Dispositions	Catégorie Extra	Catégorie I	Catégorie II
III – Calibrage bananes sous-groupes Gros Michel et Cavendish (bananes figues exclues)			
<p>► Calibre déterminé par</p> <ul style="list-style-type: none"> - La longueur des doigts (en cm) mesurée le long de la face convexe, depuis l'apex jusqu'à la base du pédoncule où se termine la chair comestible - Nouveauté - Le grade : mesure (en mm) de l'épaisseur d'une section transversale du fruit, pratiquée entre ses faces latérales et en son milieu, perpendiculairement à l'axe longitudinal 			
Fruit de référence servant à la mesure de la longueur et du grade	Le doigt médian situé sur la rangée extérieure de la main Le doigt situé à côté de la coupe, qui a servi à sectionner la main, sur la rangée extérieure du bouquet		
Longueur minimale	14cm Les bananes produites à Madère, aux Açores, en Algarve, aux îles Canaries, en Crètes, en Laconie et à Chypre, d'une longueur < 14cm peuvent être commercialisées dans l'UE		
Grade minimal	27mm		
IV – Tolérances (en nombre ou en poids)			
Qualité	5% conforme cat I (ou exceptionnellement dans les tolérances de la cat I)	10% conforme cat II (ou exceptionnellement dans les tolérances de la cat II)	10% hors cat II et hors exigences mini (aucun fruit atteint de pourriture)
Calibre	10 % ne répondant pas aux exigences de calibre Dans la limite de 1cm pour la longueur mini de 14cm		
V – Présentation			
Homogénéité	<ul style="list-style-type: none"> • Origine • Variété/type commercial • Qualité 		
	• Partie apparente du contenu du colis : représentative de l'ensemble		
Emballage	<ul style="list-style-type: none"> • Protection convenable du produit • Matériaux utilisés dans les colis : propres, de qualité suffisante (ne causant pas d'altération ext. ou int.) ; encres et colles non toxiques • Colis exempts de corps étranger 		
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> • Bananes présentées en mains ou en grappes (parties de mains) ou en doigts isolés Nouveauté • Le pédoncule n'est pas arraché, mais tranché net. • <i>En région de production, il est possible de commercialiser des bananes en régimes</i> 		
VI – Marquage (voir aussi application Etiquetage – Pancartage des fruits et légumes - Accueil (ctifl.fr))			
Identification	Oui (nom et adresse physique emb/exp)		
Nature produit	« Bananes » si non visible de l'extérieur + variété(s) ou type commercial		
Pays d'origine	Pays 1/3 d'origine Pour les produits de l'UE : zone de production + (facultatif) appellation nationale, régionale ou locale		
Catégorie	Oui		
Calibre	Longueur mini + (éventuellement) longueur maxi		
Poids net	Oui		

Voir également la Note de l'AIB : https://labanane.info/wp-content/uploads/2024/10/AIB-evolution-norme-banane-verte-et-jaune-au-01_01_2025.pdf

